



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Président du CCAS.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Président du CCAS

Présents : Mesdames BRAU, GENEVELLE, GOSSELIN, BULLIER, LOPES,
ERMACORA, MECHIN, ARANEDER.
Messieurs SAMAMA, BOGDAN, MAROTTE.

Absents excusés : Madame DUCHON donne pouvoir à Monsieur SAMAMA.
Madame BRIEND donne pouvoir à Madame BRAU.
Monsieur COUTON donne pouvoir à Madame GOSSELIN.
Monsieur RIH donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Madame DULONGPONT.
Monsieur CAPRONI.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15

Réf : 2023/04/3 – OBJET : Affectation du Résultat du Compte Administratif 2022

Le Conseil d'Administration,

VU l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le tome II, chapitre 5, 1-1 de l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable au 1^{er} janvier 1999,

VU la délibération adoptée au cours de la présente séance approuvant le Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'Ecole,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Approuve à l'unanimité la répartition de l'affectation du résultat du Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale telle que précisée ci-dessous :

Section d'Investissement :

Compte 001 : excédent d'investissement : **116.44 €**

Section de fonctionnement :

Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : **86 988.22 €**

DIT que l'excédent sera affecté au Budget Primitif 2023.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture
le :
et publication
du :

Saint-Cyr-l'Ecole,
le :

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 19 avril 2023

Acte à classer

2023-04-3

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-20T18-30-29.00 (MI244640208)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20230413-2023-04-3-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Affectation du Résultat du Compte Administratif 2022
du CCAS

Date de décision : 13/04/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.2. Aide sociale

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [ET-Délibération Affectation du Résultat du Compte Administratif 2022.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/04/23 à 18:30

Par [TARRADE Eric](#)

Transmis

Date 20/04/23 à 18:30

Par [TARRADE Eric](#)

Accusé de réception

Date 20/04/23 à 18:35